



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

armement

Question écrite n° 46050

### Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'état des appareils de type C 160 qui composent une partie importante de notre force aérienne de projection (FAP). Une récente inspection du parc aérien de transport tactique a en effet révélé d'importants défauts sur ces avions, particulièrement sur les plus anciens, ce qui a conduit à interdire de vol 20 % des C 160 de première génération. Aussi, au vu de l'importance que revêt la projection aérienne dans la gestion des crises internationales, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour mettre à niveau le parc de transport tactique aérien.

### Texte de la réponse

La flotte de C 160 Transall est composée de soixante-six appareils, dont quarante-six de première génération, qui atteignent maintenant plus de trente ans de service. Les vingt appareils de seconde génération ont, quant à eux, été mis en service dans les années 80. Cette flotte constitue l'élément central de la force aérienne de projection de l'armée de l'air. Les appareils de première série sont désormais entrés dans la dernière période de leur exploitation opérationnelle. Les contraintes de maintenance sont de plus en plus élevées et donc coûteuses. Le besoin de la projection par voie aérienne, en particulier de par la souplesse et les délais très réduits qu'elle offre, a été confirmé par les conflits récents, notamment le Kosovo. Il confirme l'intérêt du programme « Avion de transport futur » (ATF), le retrait de service des C 160 de première série devant intervenir dès 2005. A cet égard, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont annoncé récemment leur choix en faveur de la solution A 400 M proposée par la société Airbus Military Company. Ces trois pays souhaitent que les conditions du lancement effectif de ce programme soient finalisées en liaison avec les autres partenaires européens dans le courant de l'été. Le besoin opérationnel pour la France est évalué à une cinquantaine d'appareils. Le lancement de ce programme permettra la constitution d'une flotte européenne de transport commune et cohérente, susceptible d'être mise en oeuvre avec une très grande efficacité pour un moindre coût d'exploitation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46050

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2000, page 2791

**Réponse publiée le :** 14 août 2000, page 4807